

## Réunion du Comité Syndical du 29 Juin 2021

### COMPTE RENDU ANALYTIQUE

Date de la convocation : 17 Juin 2021

Secrétaire de séance : M. PINSON (Communauté de Communes Terres du Haut Berry) ;

Présents avec voix délibérative :

- Communauté de Communes Berry Loire Vauvise : Mme SAUVEUR ;
- Communauté d'Agglomération Bourges Plus : M. STOQUERT ; Mme ALVES ; M. BLOND ; M. DESROCHES ; Mme LEBLANC ; Mme GAUDINAT ;
- Communauté de Communes La Septaine : M. HIMBERT ; M. MAITRAT ; M. SAUTEREAU ; Mme BELOTTINI ; M. CHATAGNON ; M. MENNESSON ; M. POLICARD ; Mme CHIRON ;
- Communauté de Communes Terres du Haut Berry : Mme DELAPORTE ; M. GITTON ; M. BOUGRAT ; M. POISSON ; M. BLAIN ; Mme LATOURNERIE ; M. RIPARD ; M. JACQUET ; M. GENESTE ; M. DESROCHES ; M. BENOIT ; M. DUVOIS ; M. MACHADO ; M. GROUSSON ; M. PETITJEAN ; M. COSSON ; M. PINSON ; M. GAZOUNAUD ; M. MENNESSIER ; M. BAILLY ;
- Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry : Mme TORCHY.

Absents excusés :

- Communauté de Communes de La Septaine : M. BAUDON ; M. ROMAIN ;
- Communauté de Communes Terres du Haut Berry : M. BORITCH ; Mme SAISSSELIN ; M. SIRAVO ;
- Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry : Mme MOREVE ; Mme DESGUIN ; Mme GAUCHER.



M. BENOIT, Président, ouvre la séance en précisant que le quorum est atteint, il remercie la Commune de Rians pour l'accueil et la réalisation du Conseil Syndical dans une salle lumineuse et fonctionnelle.

Il précise que Monsieur Jérémy JOLIVET arrivera en cours de conseil, car il est en réunion Prévention des Inondations avec l'Agglomération de Bourges Plus.

**- Désignation du secrétaire de séance**

Comme pour toute séance, le conseil syndical a obligation de désigner, au début et pour toute la durée de la séance, un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire, lesquelles consistent à rédiger le compte-rendu de ladite séance (Article L2121-15 du CGCT).

Monsieur Eric PINSON (Communauté de Communes des Terres du Haut Berry) se propose et est désigné secrétaire de séance par l'organe délibérant.

**- Approbation du Compte-rendu en date du 06/04/2021**

Monsieur BENOIT demande si les délégués ont des remarques concernant le compte-rendu en date du 06 Avril 2021 ; en l'absence de remarques, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

**- Election 5<sup>ème</sup> Vice-Président suite à démission de M. ROMAIN**

Monsieur BENOIT rappelle la démission de Monsieur ROMAIN pour raisons médicale et personnelle. Il précise que malgré tout Monsieur ROMAIN reste délégué du SIVY.

Monsieur BENOIT recense les délégués intéressés :

Candidat :

Monsieur Bernard MENNESSON (Communauté de Communes la Septaine)

*Monsieur MENNESSON se présente et précise qu'il appartient à la Communauté de Commune de la Septaine et qu'il est 2<sup>ème</sup> adjoint de la Commune de Savigny en Septaine. Il précise sa démission du poste d'autre membre pour prétendre à l'élection du 5<sup>ème</sup> Vice-Président. Il mentionne son engouement pour assurer la délégation prévention des inondations et indique disposer de temps.*

Vote du 5<sup>ème</sup> Vice-Président :

Chaque délégué à l'appel de son nom, dépose dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc et émerge.

2 scrutateurs sont désignés pour procéder au dépouillement :

Madame Corinne TORCHY (Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry) et Monsieur Thierry COSSON (Communauté de Communes Terres du Haut Berry)

Le dépouillement du vote du 5<sup>ème</sup> Vice-Président donne les résultats suivants :

- |  |    |
|--|----|
| - nombre de bulletins trouvés dans l'urne :  | 36 |
| - à déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du code électoral : | 0  |
| - reste pour le nombre de suffrages exprimés :   | 36 |

Décision :

Après dépouillement, Monsieur Bernard MENNESSON (Communauté de Communes la Septaine) ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé 5ème Vice-Président.

**- Election 2<sup>ème</sup> Autre Membre suite à démission de M. LECHELON**

*Monsieur BENOIT rappelle que suite à la démission de M. LECHELON il ne siège plus en tant qu'élu délégué au sein du SIVY. Il précise que lors du précédent CS, vu qu'aucun candidat ne faisait acte de candidature, il avait été décidé à l'unanimité de procéder à l'élection lors d'un prochain conseil.*

*Monsieur BENOIT indique le souhait de se rapprocher du contexte de représentativité géographique et/ou de la parité.*

Monsieur BENOIT recense les délégués intéressés :

Candidate :

Madame Chantal LEBLANC (Communauté d'Agglomération Bourges Plus)

Vote de la 2ème Autre Membre :

Chaque délégué à l'appel de son nom, dépose dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc et émerge.

2 scrutateurs sont désignés pour procéder au dépouillement :

Madame Corinne TORCHY (Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry) et Monsieur Thierry COSSON (Communauté de Communes Terres du Haut Berry)

Le dépouillement du vote de la 2ème Autre Membre donne les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 36
- à déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du code électoral : 0
- reste pour le nombre de suffrages exprimés : 36

Décision :

Après dépouillement, Madame Chantal LEBLANC (Communauté d'Agglomération Bourges Plus) ayant obtenue la majorité absolue des suffrages, est proclamée 2ème Autre Membre.

**- Frais de restauration – remboursement au réel (délibération n° 12/2021 présentée par Madame Corinne TORCHY)**

**Projet de délibération n°12 /2021**

**Frais de restauration – remboursement au réel :**

Le Président expose :

Vu la délibération n° 11/2017 indiquant les modalités de remboursement des frais de restauration : « Le remboursement des frais de restauration s'effectue sur la base d'un forfait défini par arrêté ministériel. »

A titre indicatif, il est actuellement fixé par l'arrêté du 11/10/2019 à 17,50 € par repas.

Il est proposé au Comité Syndical de rembourser les frais de repas au réel sur justificatif dans la limite du forfait fixé par arrêté ministériel.

Pour : 36  
Contre : 0  
Abstention(s) : 0

**La délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Syndical.**

*Madame SAUVEUR (Communauté de Communes Berry Loire Vauvise) demande des précisions.*

*Madame TORCHY précise que suite à la demande des agents, les remboursements de frais de repas se feront au réel (justificatif ticket) dans la limite de l'arrêté fixant le montant à 17,50 €.*

**- Renouvellement CDD Ingénieur (délibération n° 13/2021 présentée par Monsieur Gilles BENOIT)**

**Projet de délibération n°13 /2021**

**Renouvellement CDD Ingénieur (Guillaume DEBAIN):**

Le Président expose :

Vu la délibération n° 19/2018 relative à la création d'un poste d'Ingénieur à temps complet ;

Vu la délibération n° 32/2018 indiquant les formalités administratives du recrutement ;

Vu la fin du CDD de Monsieur Guillaume DEBAIN, Ingénieur, au 01/10/2021 ;

Considérant que la réalisation des projets du SIVY nécessite un Ingénieur dont les missions principales seront les suivantes :

- Coordination des actions, suivi des études et des travaux et développement de projets liés aux milieux aquatiques et zones humides dans le cadre des compétences du SIVY ;
- Préparation et mise en œuvre d'un Contrat Territorial des Milieux Aquatiques (CTMA) ;
- Animation, information et sensibilisation du territoire, des riverains et des élus ;
- Surveillance de l'état des cours d'eau ;
- Encadrement de(s) membre(s) de la cellule technique ainsi que d'éventuels appuis techniques temporaires (stagiaires,...) ;

Considérant que ce contrat stipulait une possibilité de reconduction expresse pour une durée maximum de 3 ans dans la limite d'une durée totale de 6 ans ;

Il est proposé au Comité Syndical de renouveler le contrat de Monsieur Guillaume DEBAIN, Ingénieur, pour une durée de 3 ans ; au-delà de 6 ans, tout renouvellement du présent contrat sera conclu pour une durée indéterminée.

*Monsieur DEBAIN quitte la salle.*

*Monsieur BENOIT mentionne le contentement du travail fourni par Guillaume et donc propose aux délégués le renouvellement de son contrat pour une durée de 3 ans. Il précise également une éventuelle revalorisation salariale en fonction du budget et des demandes de subventions.*

*Madame BOUCHARD précise qu'au-delà de ce CDD, si une nouvelle proposition est faite à Monsieur DEBAIN il s'agira d'un CDI.*

**- Instauration du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)(délibération n° 14/2021 présentée par Monsieur Gilles BENOIT)**

**Projet de délibération n°14/2021**

**Instauration du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)**

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment les articles 87 et 88,

Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984,

Vu le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitare tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la Fonction Publique de l'Etat,

Vu le décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux,

Vu le décret n° 2015-661 du 10 juin 2015 modifiant le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création du RIFSEEP dans la fonction publique d'Etat,

Vu le Décret n° 2016-1916 du 27 décembre 2016 modifiant diverses dispositions de nature indemnitare et le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitare tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu la Circulaire du Ministère de la décentralisation et de la Fonction Publique et du secrétaire chargé du budget NOR RDFF1427139C du 5 décembre 2014,

Vu la Circulaire Interministérielle du 3 avril 2017 portant sur la Mise en place du régime indemnitare tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) dans la Fonction Publique Territoriale,

Considérant qu'il y a lieu d'appliquer le Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP),

Vu l'avis du comité technique en date du 29/03/2021 relatif à la mise en place des critères professionnels liés aux fonctions et à la prise en compte de l'expérience professionnelle en vue de l'application du RIFSEEP aux agents du Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Yèvre (SIVY),

M. le Président rappelle aux membres de l'assemblée délibérante que par délibération n° 29/2014 en date du 03/12/2014, un régime indemnitare avait été mis en place pour le personnel du SIVY.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante de se prononcer sur :

- les personnels bénéficiaires,
- la nature des primes qui seront versées dans la collectivité,
- le montant de chacune dans la limite des maxima prévus pour les fonctionnaires d'État ainsi que les modalités de revalorisation (les montants de primes prévus pour les fonctionnaires d'État constituent la limite maximale qui s'impose aux collectivités),
- les critères d'attribution du régime indemnitare,
- la périodicité de versement.

Le Président propose à l'assemblée délibérante d'instaurer le RIFSEEP et d'en déterminer les critères d'attribution :

**Les bénéficiaires**

Le présent régime indemnitare est attribué aux agents titulaires et stagiaires exerçant les fonctions du cadre d'emplois concerné et aux contractuels de droit public.

Au vu des dispositions réglementaires en vigueur, le RIFSEEP est applicable aux cadres d'emplois suivants présents au sein de la structure :

- ingénieurs territoriaux ;
- adjoints administratifs territoriaux ;

### Modalités de versement

Les montants des indemnités seront revalorisés automatiquement suivant l'évolution du point d'indice de la fonction publique toutes les fois où le montant des primes et indemnités instituées est lié à ce point ou en cas de changement dans les conditions fixées par les textes réglementaires applicables pour les primes et indemnités établies par référence à des taux forfaitaires non indexés sur la valeur du point de la fonction publique.

Les montants individuels pourront être modulés par arrêté de l'autorité territoriale dans les limites et conditions fixées par les textes applicables à la fonction publique d'Etat ou selon les critères fixés, pour chaque prime, par l'assemblée délibérante.

Les agents admis à exercer leurs fonctions à temps partiel, les agents occupant un emploi à temps non complet ainsi que les agents quittant ou étant recrutés dans la structure publique territoriale en cours d'année sont admis au bénéfice des primes et indemnités instituées au prorata de leur temps de service.

Le régime indemnitaire n'est pas maintenu pendant les congés de maladie.

L'attribution individuelle sera décidée par l'autorité territoriale et fera l'objet d'un arrêté individuel pour chacune des primes octroyées.

### Structure du RIFSEEP

Le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) se compose de 2 parts :

- une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) qui valorise la nature des fonctions des agents et leur expérience professionnelle ;
- éventuellement, un complément indemnitaire annuel tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA) basé sur l'entretien professionnel, pour récompenser l'engagement professionnel et la manière de servir.

### L'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE)

Le montant de l'IFSE est variable selon le niveau de responsabilité et d'expertise requis dans l'exercice des fonctions. Les fonctions occupées par les fonctionnaires d'un même corps ou statut d'emploi sont réparties au sein de différents groupes au regard des critères professionnels suivants :

- des fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception (Niveau hiérarchique, Conduite de Projet, Préparation et/ou animation de réunion...);
- de la technicité, de l'expertise ou de la qualification nécessaire à l'exercice des fonctions (Pratique et maîtrise d'un outil métier, Autonomie...);
- des sujétions particulières ou du degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel (Relations internes et externes, itinérance - déplacements, variabilité des horaires...).

### **L'IFSE est versée mensuellement.**

Les groupes de fonctions et les montants maximum annuels sont fixés comme suit :

Cadre d'emplois	Groupe	Emploi	Montant maximal individuel annuel IFSE en €	Plafonds indicatifs réglementaires annuel IFSE en €
Ingénieur territorial	Groupe 1	Responsable de la collectivité	36 210 €	36 210 €
Ingénieur territorial	Groupe 2	Ingénieur	32 130 €	32 130 €
Ingénieur territorial	Groupe 3	Chargé de mission	25 500 €	25 500 €
Adjoint administratif territorial	Groupe 1	Agent en charge de l'administration et des finances	11 340 €	11 340 €

Ces montants sont établis pour un agent exerçant à temps complet.

### Le Complément Indemnitaire Annuel (CIA)

Le CIA est versé en tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir de l'agent.

Le versement de ce complément indemnitaire est laissé à l'appréciation de l'autorité territoriale et fera l'objet d'un arrêté individuel notifié à l'agent. L'arrêté portant attribution du complément indemnitaire annuel a une validité limitée à l'année.

L'évaluation de la manière de servir se fonde sur l'entretien professionnel et sera basé sur l'appréciation générale de l'agent vis-à-vis de :

- ses résultats professionnels obtenus et réalisation des objectifs ;
- ses compétences professionnelles et techniques ;
- ses qualités relationnelles ;
- sa capacité d'encadrement, d'expertise ou le cas échéant à exercer des fonctions d'un niveau supérieur.

### **Le CIA est versé annuellement.**

Ce versement est non reconductible automatiquement d'une année sur l'autre.

Les plafonds annuels du complément indemnitaire sont fixés comme suit :

Cadre d'emplois	Groupe	Emploi	Montant maximal individuel annuel CIA en €	Plafonds indicatifs réglementaires annuel CIA en €
Ingénieur territorial	Groupe 1	Responsable de la collectivité	6 390 €	6 390 €
Ingénieur territorial	Groupe 2	Ingénieur	5 670 €	5 670 €
Ingénieur territorial	Groupe 3	Chargé de mission	4 500 €	4 500 €
Adjoint administratif territorial	Groupe 1	Agent en charge de l'administration et des finances	1 260 €	1 260 €

Ces montants sont établis pour un agent exerçant à temps complet.

Il est proposé au Comité Syndical :

- d'instaurer un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) tel que présenté ci-dessus ;
- d'autoriser le Président à fixer par arrêté individuel le montant de l'IFSE et du CIA versés aux agents concernés dans le respect des dispositions fixées ci-dessus ;
- de prévoir et d'inscrire les crédits correspondants au budget.

Pour : 36  
Contre : 0  
Abstention(s) : 0

*Monsieur BENOIT indique qu'il existe déjà un régime indemnitaire, qu'il s'agit d'une mise en conformité.*

*Madame BOUCHARD précise que si la délibération arrive « tardivement », c'est qu'il y a eu la saisine du Comité Paritaire du CDG 18 qu'une seule fois. Le SIVY attendait l'arrêté pour les Ingénieurs (Technique – Catégorie A).*

- **Convention Groupement de commande SIVY – SMAVAA et SIAB3A dans le cadre du projet Concert'Eau(délibération n° 15/2021 présentée par Madame Corinne TORCHY)**

**Projet de délibération n° 15/2021**

**Convention Groupement de commande SIVY – SMAVAA et SIAB3A dans le cadre du projet Concert'Eau:**

Le Président expose :

Le SIVY a décidé de s'impliquer (délibération n°18/2020) dans le projet de CTG2Q (Contrat Territorial de Gestion Qualitative et Quantitative) appelé « Concert'eau », il s'agit d'un outil financier qui vise à mettre en œuvre des opérations de reconquête du bon état quantitatif et qualitatif de la ressource en eau dans le périmètre du bassin du Cher dans le Département du Cher.

Le programme d'actions « Concert'eau » prévoit une coordination des trois syndicats de rivières suivants : SIVY (Yèvre), SIAB3A (Auron-Airain) et SIAVAA (Arnon) pour la mise en œuvre de l'action à vocation pédagogique dite « 2D2 » : visant à sensibiliser un public varié au rôle de la nature dans le cycle de l'eau et aux enjeux de la préservation de la ressource.

À partir de l'année 2021, pour une durée de 3 ans (jusqu'à 6 ans), les 3 syndicats ont décidé de se réunir sous la forme d'un groupement, qui permettra d'harmoniser la mise en œuvre du projet à l'échelle du territoire de chacun des syndicats et du périmètre Concert'eau, de faciliter la logistique, les contours administratifs et financiers de la démarche.

Il est proposé au Conseil Syndical :

- d'autoriser le Président à signer la convention de groupement de commande liant les syndicats autour de l'action 2D2 du programme Concert'eau ;
- d'autoriser le groupement de commande et son coordonnateur à procéder aux démarches de la commande publique relatives à l'action 2D2 ;
- d'inscrire les crédits correspondants au budget ;
- d'effectuer les demandes de subventions aux partenaires du projet ;
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à cette démarche.

*Projet de convention de groupement de commande annexé*

Pour : 36  
Contre : 0  
Abstention(s) : 0

*Monsieur PINSON (Communauté de Communes Terres du Haut Berry) demande de rappeler les bassins concernés.*

*Monsieur BENOIT indique qu'il s'agit du SIVY (Yèvre), SIAB3A (Auron-Airain) et SIAVAA (Amon).*





## CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE

### ENTRE :

- LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA VALLEE DE L'YÈVRE (SIVY),
- LE SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DE LA VALLEE DE L'ARNON AVAL (SMAVAA),
- LE SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DES BASSINS DE L'AURON, L'AIRAIN ET LEURS AFFLUENTS (SIAB3A)

### **ORGANISATION ET ANIMATION D'ACTIONS DE SENSIBILISATIONS A LA PRESERVATION DE LA RESSOURCE**

**Action coordonnée des syndicats de rivières de l'Yèvre, de l'Arnon et  
l'Auron-Airain dans le cadre du projet « Concert'Eau » (Cher, 18)**

## Entre

Le Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée de l'Arnon Aval (SMAVAA), collectivité territoriale représentée par Monsieur Jean-Sylvain GUILLEMAIN

Dénommé ci-après le SMAVAA

Et

Le Syndicat Mixte d'Aménagement des Bassins de l'Auron, l'Airain et leurs Affluents (SIAB3A), collectivité territoriale représentée par Monsieur Benoit MOREAU

Dénommé ci-après le SIAB3A

Et

Le Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Yèvre (SIVY), collectivité territoriale représentée par son Président Monsieur Gilles BENOIT,

Dénommé ci-après le SIVY

## EXPOSE DES MOTIFS

En 2021, pour une durée de 3 années (jusqu'à 6 ans), plusieurs acteurs se réunissent dans le cadre d'un projet visant la reconquête du bon état quantitatif et qualitatif de la ressource en eau sur les bassins Yèvre-Auron et Cher-Arnon dans le Département du Cher. Il s'agit d'un CTGQQ (Contrat Territorial Gestion Quantitative et Qualitative) portant le nom de « Concert'Eau ». Ce projet s'inscrit dans une démarche de Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE).

Trois syndicats de rivières porteurs de la compétence « GEMAPI » sur leurs territoires respectifs : l'Yèvre, l'Auron-Airain, l'Arnon et leurs affluents, déjà acteurs de projets territoriaux « Milieux Aquatiques (CTMA) », s'unissent pour la mise en œuvre de l'action « 2D2 » du projet Concert'eau.

L'action « 2D2 » concerne l'enjeu de la préservation de la biodiversité et des services rendus par les écosystèmes, et vise à : **Sensibiliser au rôle de la nature dans le cycle de l'eau.**

Ce projet a donc une vocation pédagogique orientée vers le grand public avec une tranche d'âge variée, des plus jeunes aux plus âgés.

L'objectif est d'initier et faire prendre conscience du rôle de la nature dans le cycle de l'eau et la nécessité de la préservation de la ressource à travers les enjeux quantitatifs et qualitatifs « locaux », principaux items de Concert'eau mais aussi sujets transversaux essentiels et complémentaires aux activités des syndicats de rivières.

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

### **ARTICLE 1 - OBJET**

Entre les membres approuvant la présente convention, il est constitué un « groupement de commande » relatif au projet suivant : « Organisation et animation d'actions de sensibilisation à la préservation de la ressource dans le cadre du CTGQQ (Concert'Eau). »

### **ARTICLE 2 – COORDONNATEUR DU GROUPEMENT DE COMMANDES**

Le Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Yèvre (SIVY) est désigné coordonnateur du groupement de commandes au sens des articles L2113-6 à L2113-8 du code de la commande publique.

### **ARTICLE 3 – MEMBRES DU GROUPEMENT**

Le groupement de commande est constitué par les Syndicats de la Vallée de l'Yèvre, de l'Arnon Aval et de l'Auron-Airain, dénommés « membres » du groupement de commandes et signataires de la présente convention.

### **ARTICLE 4 – MISSIONS DU COORDONNATEUR**

Le coordonnateur élabore toute procédure de consultation des prestataires en fonction des besoins qui ont été définis par les membres du groupement.

### **ARTICLE 5 – MISSIONS DES MEMBRES**

Préalablement au lancement de la consultation, les membres déterminent ensemble la nature et l'étendue des besoins à satisfaire.

Les éventuels supports de communication sont réalisés en commun, validés par tous, et diffusés par chaque membre sur son territoire.

Chaque membre est l'interlocuteur du prestataire (demande d'information, suivi des animations,...) pour ce qui concerne son territoire. Toutefois, chacun s'engage aussi à faire part auprès du coordonnateur de prestations à réaliser, ce dernier étant garant de la cohérence territoriale et financière du projet.

Les membres rendront compte ensemble du bilan de l'action 2D2, menée dans le cadre de la présente convention, auprès du Comité de Pilotage de suivi du projet Concert'Eau, ainsi qu'au minimum une fois par an à l'occasion d'un point entre les trois syndicats et autant que les projets le nécessiteront.

### **ARTICLE 6 - ADHESION**

Chaque membre adhère au groupement de commandes par délibération de son assemblée délibérante approuvant l'acte constitutif ou par toute décision de l'instance autorisée. Une copie de la délibération ou de la décision est notifiée au coordonnateur du groupement de commandes.

### **ARTICLE 7 – DATE D'EFFET**

La présente convention, établie en trois exemplaires, entrera en vigueur à la date de la notification des Conseils Syndicaux disposant du visa du service contrôle de légalité.

## **ARTICLE 8 - DUREE**

Le groupement est conclu jusqu'à la date d'expiration du (des) marché(s) qui lie(nt) les 3 structures dans le cadre de l'action 2D2 (Concert'Eau).

## **ARTICLE 9 – FINANCEMENT DE L'OPERATION**

L'enveloppe financière globale affectée à la réalisation du projet est estimée à 30 000 € TTC (pour 3 ans).

Dans le cadre de sa mission, le coordonnateur procédera au paiement des dépenses résultantes des commandes.

Le coordonnateur fera appel, sur présentation de justificatifs, des sommes engagées, diminuées des subventions, auprès du SMAVAA et du SIAB3A.

Le coordonnateur adressera les demandes de subventions et percevra les subventions des tiers (financeurs pressentis : AELB/CD 18).

Le paiement sera effectué par mandat administratif. Le comptable assignataire chargé du paiement est l'Agent Comptable de la Trésorerie Municipale de Bourges.

## **ARTICLE 10 – MODIFICATION DE L'ACTE CONSTITUTIF**

Toute modification du présent acte doit être approuvée dans les mêmes termes par l'ensemble des membres du groupement. Les délibérations des assemblées délibérantes des membres du groupement sont notifiées au coordonnateur. La modification ne prend effet que lorsque l'ensemble des membres du groupement a approuvé les modifications.

## **ARTICLE 11 – RETRAIT**

Tout membre peut se retirer du groupement. Le retrait est alors constaté par une délibération de son assemblée délibérante ou par toute décision de l'instance autorisée. Une copie de la délibération ou de la décision est notifiée au coordonnateur. Ce retrait ne remet pas en cause la viabilité de la convention auprès des membres restants.

Les Syndicats de rivières déclarent accepter la présente convention après en avoir pris connaissance.

À ..... , le \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_

**Le Président du SMAVAA**

**Le Président du SIAB3A**

**Le Président du SIVY**

**Monsieur Jean-Sylvain  
GUILLEMAIN**

**Monsieur Benoit MOREAU**

**Monsieur Gilles BENOIT**

Monsieur BENOIT laisse la parole à Guillaume DEBAIN, chargé de missions.

Monsieur DEBAIN réalise un point sur les projets en cours, avenir et les ajustements :

## POINT SUR L'ACTUALITÉ TECHNIQUE



### Interventions de l'année 2021

- Interventions liées à l'élevage
- Restauration physique du lit
- Restauration continuité
- Etude (SIVY ou Prestataire)
- Intervention sur la végétation (embâcle, plantation, coupes)
- Suivi



## POINT SUR L'ACTUALITÉ TECHNIQUE

	PI	Etat du projet	Entreprise	Coût acté / final
<b>Interventions liées à l'élevage</b>				
Act. 100 : Réajustement gué sur l'Auxigny – Discussions automne	/		ID VERDE	2176.80 € TTC (+3480€ TTC)
<b>Restauration physique du lit</b>				
Act. 109 : Renaturation de 450m du Langis à Soulangis (GD-VP)	Moyen		ECORIVER / BBF	82 728.00 TTC
Act. 71 : Reprofilage de 850m du Langis à St-Michel-de-V (GD)	Moyen		ECORIVER	21 114.00 TTC
Ajout mars 2021 : ajustement travaux 2020 Baugy suite crue	Non		ECORIVER	7788.00 TTC
Travaux hors CTMA – Yèvre à Fenestrelay	Non		ID VERDE	28 000 TTC
<b>Interventions liées à la végétation</b>				
Act. 78, 91/92, 81.. Plantation après travaux	/		MILLET & FILS	≈ 5 000.00 TTC
Act. 72 : Reconversion alignement de peupliers à St-Michel-de-V	/		Pascal RIMBAULT	12 060.00 TTC
Suite action gestion plantes invasives	/		ASER	≈ 1 500 TTC
Interventions ponctuelles sur les secteurs restaurés 2016-2020	/		RAMEAU ELAG	600.00 TTC
<b>Etudes continuité grands ouvrages</b>				
Suivi étude Yèvre aval – suite accompagnement propriétaires (JJ)	Moyen		HYDRO M fin	(135 000 TTC)
Etude Yèvre Médian en cours (JJ - GD)	Fort		NCA en cours	(178 000 TTC)
Etude Aubinges / Morogues (JJ - GD)	Faible		INGEROP en cours	18 990.00 TTC
Etude Bilan Contrat Territorial du programme 2016-2020 (JJ)	/		Fin de procédure – AE prêt	143 856.00 TTC à 190 000.00 TTC
<b>Action Suivi</b>				
Action hors CTMA – travaux de restauration				Discussion réunion de bureau

## POINT SUR L'ACTUALITÉ TECHNIQUE



### Interventions liées à l'élevage

Act. 100 : Réajustement gué sur l'Auxigny – Discussions automne

PI

Entreprise

Coût acté / final

Act. 100 : Réajustement gué sur l'Auxigny – Discussions automne	PI	Entreprise	Coût acté / final
	/	IDVERDE	2176.60 € TTC (+3480€ TTC)

➤ Déplacement du passage à gué

➤ Difficultés liées aux argiles (veine d'argile) = apport supplémentaire de blocs (10 bloc d'1 m3)



## POINT SUR L'ACTUALITÉ TECHNIQUE



### Restauration physique du lit

Act. 109 : Renaturation de 450m du Langis à Soulangis (GD-VP)	Moyen	ECORIVER / BBF	82 728.00TTC
Act. 71 : Reprofilage de 850m du Langis à St-Michel-de-V (GD)	Moyen	ECORIVER	21 114.00TTC
Ajout mars 2021 : ajustement travaux 2020 Baugy suite crue	Non	ECORIVER	7788.00TTC

➤ Démarrage des travaux au cours de l'été

➤ Bon comportement des interventions 2020 « 1<sup>ère</sup> phase » à Soulangis



Avant (2012)



Après (mai 2021)

Travaux 2021 : lit emboîté, retalutage et fossé décanteur.

Stratégie de communication définit essentiellement sur l'hydraulique et les érosions de sols

➤ Visite avec Assoc marais et ville de Bourges à prévoir cet automne ?

## POINT SUR L'ACTUALITÉ TECHNIQUE



### Restauration physique du lit

Travaux hors CTMA / Opé ponctuelle – Yèvre à Fenestrelay	IDVERDE	28 000 TTC
--	---------	------------

- Expérimentation – colmatage de l'Yèvre en amont des Marais de Bourges :  
= Création d'un matelas d'argiles, création de radiers + réfection de berge
- **Consultation Marché Public du 14 avril au 15 mai 2021 :**
  - ✓ Offre retenue : IDVERDE (3 offres)
  - ✓ Offres économiques plus importantes que le prévisionnel (cause COVID-19) :  
15 000 à 20 000 TTC > 24 000 à 48 000€ TTC
  - ✓ Augmentation du taux de financement (CRST Agglo de Bourges)

*Organisation de la communication auprès des riverains avec la municipalité de St-Germain-du-Puy + conventionnement et organisation avec le Moulin de Fenestrelay en mai - juin*



## POINT SUR L'ACTUALITÉ TECHNIQUE

### Interventions liées à la végétation

Act. 78, 91/92, 81.. Plantation après travaux	MILLET & FILS	≈ 5 000.00TTC
Act. 72 : Reconversion alignement de peupliers à St-Michel-de-V	Pascal RIMBAULT	12 060.00TTC
Suite action gestion plantes invasives	ASER	≈ 1 500TTC
Interventions ponctuelles sur les secteurs restaurés 2016-2020	RAMEAU ELAG	600.00TTC



Surveillance des secteurs Gron, Avord, Baugy, ...

Réflexions avec Hydro-Concept et propriétaires pour la gestion de la végétalisation.

Possibilité administrative d'intervenir sur ces parcelles privées jusqu'en 2022.

Monsieur DEBAIN aborde les études :

## POINT SUR L'ACTUALITÉ TECHNIQUE



	Entreprise	Coût prév / final
Suivi étude Yèvre aval – suite accompagnement propriétaires (JJ)	HYDRO M fin	(135 000 TTC)
Etude Yèvre Médián en cours (JJ - GD)	NCA finalisé	(178 000 TTC)
Etude Aubinges / Morogues (JJ - GD)	INGEROP en cours	18 990.00 TTC
Etude Bilan Contrat Territorial du programme 2016-2020 (JJ)	HYDROCONCEPT Phase I (Bilan en cours)	143 856.00 TTC à 190 000.00 TTC

➤ **Projet d'Aubinges** : étude INGEROP en cours, concertation en mai/juin avec les financeurs sur différents scénarios de régularisation d'un seuil (seuil de la Salarderie)

➤ **Etude Bilan 2016-2020 (HYDRO-CONCEPT)**

- Démarrage le 12 avril
- Comité de Pilotage le 20 mai
- Traitement des données d'avril à juin (phase lourde)
- Phase terrain « bilan » en cours de finalisation
- Enquêtes et entretiens en cours



(Arrêté Préfectoral réalisé, permettant le passage du bureau d'étude sur parcelles privées « non clôturées »)

## POINT SUR L'ACTUALITÉ TECHNIQUE

➤ **Etude Bilan :**

**Lancement de plusieurs enquêtes, 5 types d'enquêtes selon le public visé :**

- **Les propriétaires riverains chez qui le SIVY est intervenu :**
  - > 115 courriers envoyés + rencontres
- **Les partenaires techniques du projet**
  - > une vingtaines (OFB, DDT, financeurs, ...) contactées
- **Les associations (25)**
  - > Envoi de courriers auprès de 25 associations + mails et appels
- **Les collectivités, élus délégués (anciens et actuels)**
  - > envoi d'un mail
- **Le grand public (à venir)**
  - > Diffusion d'une enquête avec l'aide des communes et EPCI

**Site de la Maison de l'Eau**  
24 juin 2021

**APPEL A TOUS LES CITOYENS :**  
Le Syndicat de la Vallée de l'Yèvre - SIVY lance une consultation ouverte à tous (riverains ou non, usagers de la ressource, résidents du bassin, jeunes ou moins jeunes...) pour connaître les tendances de la société locale pour ce qui concerne la vision sur l'état des milieux aquatiques du territoire, les enjeux liés à la ressource, les besoins vis-à-vis du SIVY, etc.  
<https://framafoms.org/evaluation-du-contrat-territorial...>

**Enquête**  
Ville de Vierzon

Informations gratuites, démarches administratives, changements d'habitat... Retrouvez ici tout le fil de l'eau.

**SIVY**

**CONSULTATION SUR LES MILIEUX AQUATIQUES**  
DU 22 JUIN AU 18 JUILLET 2021

Le SIVY est une collectivité qui intervient pour l'étude, la restauration et la préservation des milieux aquatiques du territoire.

**Bourges Plus - Officiel**  
16 av. à 00:50

Le SIVY (syndicat de rivières de la vallée de l'Yèvre) invite tous les habitants et acteurs locaux à donner leur avis sur les enjeux liés à la préservation des milieux aquatiques et à la ressource en eau sur notre territoire.  
N'hésitez à y contribuer pour enrichir leur travail !  
<https://framafoms.org/evaluation-du-contrat-territorial...>

**Actualités**

**RESPECTONS LA MER NOS RIVIERES**

**SIVY: après 5 années d'action sur les rivières, place au bilan!**

Après 5 années d'interventions, d'études et de travaux, le SIVY réalise un bilan des actions inscrites dans son Contrat territorial Milieux Aquatiques qui s'est déroulé de 2016 à aujourd'hui sur le bassin de l'Yèvre et ses affluents. Ce bilan permettra ...

[Continuer la lecture →](#)



Monsieur DEBAIN indique brièvement les interventions ponctuelles :

## POINT SUR L'ACTUALITÉ TECHNIQUE

### ➤ Des interventions ponctuelles, en bref :

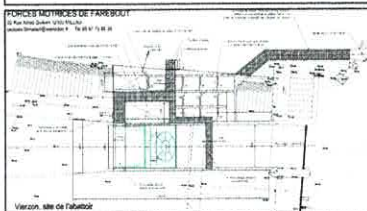
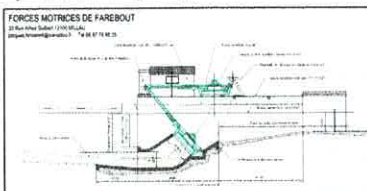
- **Accompagnement de St-Germain-du-Puy** : restauration des berges des marais communaux
- **Bourges, St-Germain-du-Puy** : Courriers / Avertissements embâcles-remblais sur plusieurs communes en avril-mai
- **Parassy** : Prescriptions à la demande des Terres du Haut Berry
- **Savigny-en-Sept, Farges-en-Sept** : Projets de plantations
- **Aubinges** : intervention au sujets d'une dégradation d'un gué communal sur le Colin
- **Nohant-en-Goût** : conseils liés à la gestion des linéaires privés
- **Humbligny** : Visites réalisées en vu du CTMA + conseils à la commune
- **Morogues / Humbligny** : Préparation au stage d'étude 2021 Ecrevisses p. blancs, avec le CEN
- **Menetou-Salon** : conseil lié à un projet autour du plan d'eau communal
- **STEP Agglo Bourges** : conseil process chantier – Pollution
- ...



## POINT SUR L'ACTUALITÉ TECHNIQUE

### ➤ Des interventions ponctuelles, en bref :

**Vierzon** : démarrage des travaux de la passe à bassins, le 7 juin. analyses avec le SIVY prévues en juin-juillet.



**Organisation d'une visite des délégués du SIVY  
au préalable du prochain Conseil ?**

*Monsieur COSSON (Communauté de Communes Terres du Haut Berry) fait part du temps investi par le syndicat pour ce projet, depuis plusieurs années, cerné par des conflits d'usages.*

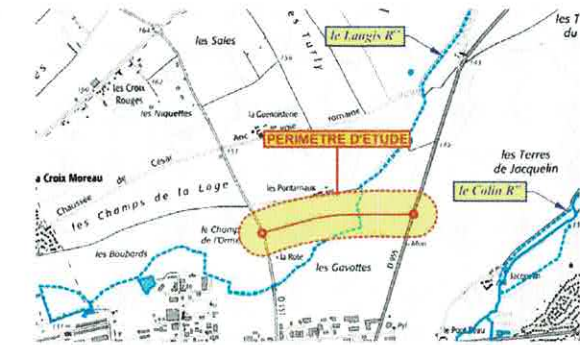
## POINT SUR L'ACTUALITÉ TECHNIQUE

### ➤ Des interventions ponctuelles, en bref :

#### - **Projet de Barreau routier à Saint-Germain-du-Puy**

Accompagnement du Conseil Départemental sur le projet de franchissement du Langis

#### ❖ **Scénario #1 : Maintien du Langis dans son lit = pont tablier (8m) + dalots RG & RD**



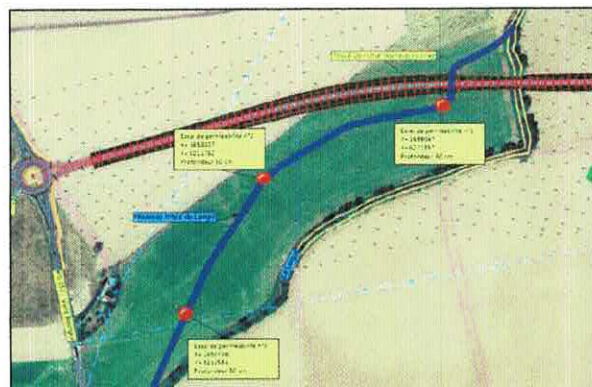
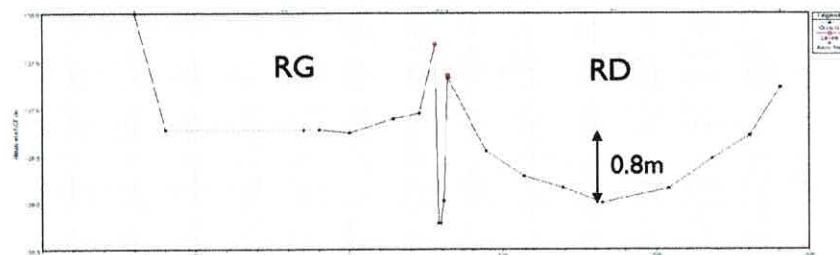
Etat actuel – modélisation de la crue centennale



- Reprise de son ancien lit + remonté de nappe en période de crues
- Occupation des sols : exploitation céréalière

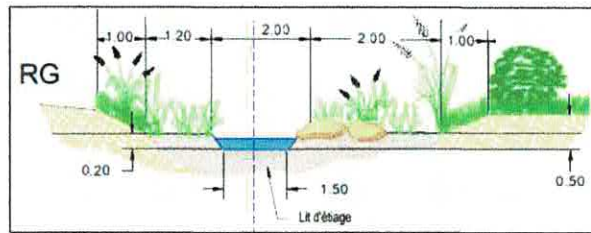
## POINT SUR L'ACTUALITÉ TECHNIQUE

#### ❖ **Scénario #2 : Remise en fond de vallée du Langis : déplacement du lit sur 850ml + pont tablier (12m) (+ sc # 2 bis)**



## POINT SUR L'ACTUALITÉ TECHNIQUE

### ➤ Scénario #2



- ✓ **Amélioration connexions IM-Im-nappe, amoindrissement des érosions-transports,**
  - > débordements,
  - < vitesses écoulements en crues.
- ✓ Possibilité d'une zone naturelle « étendue » selon les échanges avec exploitants + voir possibilités futures segments amont-aval
- ✓ **Projet complexe** (foncier, résilience du milieu, perméabilité du lit à intégrer au projet, Ripisylve actuelle...)
  - 3.4M € TTC ensemble du projet scénario 1
  - 3.7M € TTC ensemble du projet scénario 2  
(Participation Etat / Région 3.2M € (partie voirie))

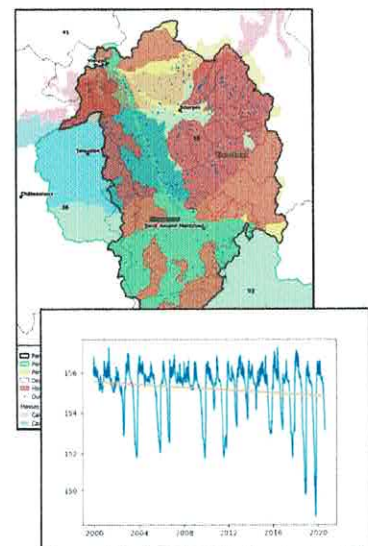
## POINT SUR LES PROJETS « CONCERT'EAU »

### ➤ Action « 2ICI » :

« Amélioration de la connaissance de l'impact des prélèvements sur l'hydrodynamique des nappes d'accompagnement des cours d'eau »

Projet porté par l'EPLOire, le SIVY facilite le travail terrain : mise en relation avec des usagers, prises de mesures (débitmètre, ...)

- Réunion de travail avec le BRGM en avril
- Sollicitation de gestionnaires de captages (Triballat, Base d'Avord, SIAEP Farges, SMIRNE, Irriguants)
- Premières mesures en Mai (SIAEP de Farges)
- Réunion en Comité technique (avec CA18, syndicat des irrigants, ARS, le 7 juin
- Bilan des premières rencontres et mesures : le 17 juin



Monsieur JOLIVET explique que les premières mesures réalisées confirment que la détermination de l'impact de pompages sur les débits des cours d'eau est complexe et moins systématique que beaucoup ne le pense en prenant pour exemple les premières mesures réalisées sur le Villabon.

Madame LEMENU fait un bilan de son stage :

## POINT SUR LES STAGES SIVY

➤ **Stage sur la régularisation de la continuité écologique sur le plan d'eau de la Couturanderie à Saint-Laurent (stage de Mme LEMENU)**

**Avril-Mai : finalisation du rapport d'Etat des lieux**  
**Scénarisation des projets de régularisation**

- Rencontre avec le CEN le 7 juin
- Retour de la DDT le 10 juin
- Présentation aux acquéreurs le 9 juin
- Présentation et échange avec la commune de St-Laurent, le 22 juin

**Tendance vers le scénario d'effacement et restauration du cours d'eau**

**Développement technique du projet à venir, puis discussion avec les partenaires pour déterminer le cadre de la mise en œuvre des travaux.**



Figure 38 - Illustration de l'ensemble de l'ouvrage du plan d'eau de la Couturanderie. (S.LEMENU, 2021)



Figure 35 - Photographie du débordement de la Fontenelle au droit de l'ouvrage. (SIVY, 05/03/20)

Madame TESSIER évoque l'avancé de son stage :

## POINT SUR LES STAGES SIVY

➤ **Stage sur la création des parcours pédagogiques (Mme TESSIER)**

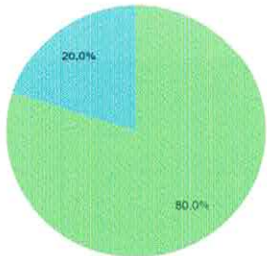
- **Enquête sur la communication auprès des acteurs du territoire**  
*Rédaction du rapport en cours*

**Objectifs :**

- Mieux connaître les stratégies de communications de chacun des acteurs
- Faire émerger des axes d'améliorations pour mieux communiquer sur l'environnement

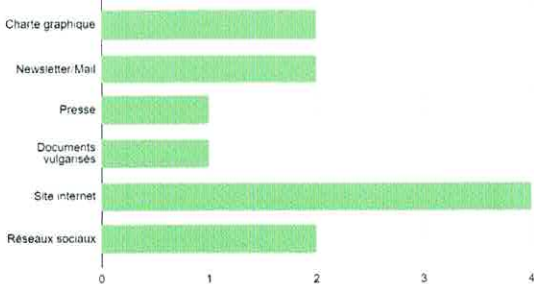
**Méthode :** enquêtes auprès d'une vingtaine d'acteurs du territoire, des collectivités, associations et grand public (en avril – mai)

Modification des comportements pour l'information



Réponse	Pourcentage
Oui	80,0%
Non	20,0%

Evolution des supports de communication



Support	Nombre
Charte graphique	2
Newsletter/Mail	2
Presse	1
Documents vulgarisés	1
Site internet	4
Réseaux sociaux	2

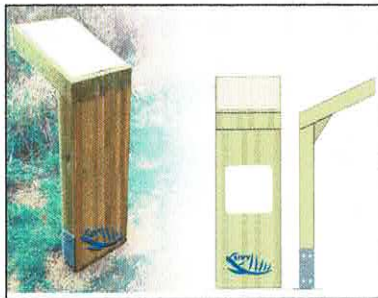
## POINT SUR LES STAGES SIVY

### ➤ Stage sur la création des parcours pédagogiques (Mme TESSIER)

- **Groupe de travail associé :** M. BENOIT, Mme TORCHY, Mme BOUCHARD, M. JOLIVET (mai et juin)
- **6 communes rencontrées pour présenter les premières orientations, échanger et faire évoluer le projet en conséquence (en mai)**
- **Sollicitation financeurs à venir**

#### Le projet à développer sur plusieurs années :

- Bornes d'informations sur les rives de parcelles « communales » (2 à 5/secteurs)
- Complémentarité des informations à l'échelle de « Corridors pédagogiques »
- public d'adultes et enfants
- Interactivité



Madame TESSIER précise que la feuille distribuée en début de conseil concerne l'avis des élus sur la préférence des thèmes à aborder sur les parcours pédagogiques, elle invite ainsi à participer au développement du projet :

## POINT SUR LES STAGES SIVY

### ➤ Stage sur la création des parcours pédagogiques (par Mme TESSIER)

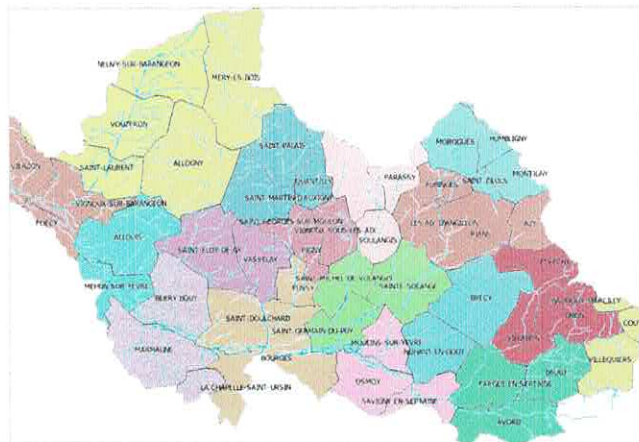
Vous faire participer au projet !

**Deux sujets sur lesquels nous vous invitons à réfléchir :**

#### Les thèmes abordés

- ✓ La morphologie d'un cours d'eau
- ✓ Les risques inondation et sécheresse
- ✓ L'épuration naturelle d'un cours d'eau
- ✓ La ripisylve
- ✓ Les zones humides
- ✓ Les frayères
- ✓ Les poissons de nos cours d'eau
- ✓ Les oiseaux de nos cours d'eau
- ✓ Les amphibiens de nos cours d'eau
- ✓ Les insectes de nos cours d'eau
- ✓ Le réchauffement climatique
- ✓ Les espèces exotiques envahissantes
- ✓ ...

#### Les corridors pédagogiques



## LE PROGRAMME D'ACTION ET DE PRÉVENTION DES INONDATIONS

- Anciennement « PAPI »
  - maintenant « PEP » (Programme d'Etude Préalable)



Le projet est élaboré par l'EPLoire, qui démarre un travail d'identification des actions auprès des collectivités sur l'ensemble du secteur « Cher-Aval ».

Le SIVY est statutairement compétent pour porter localement des actions prescrites dans le projet.

Accélération du rythme de développement du projet : réunions les 11 mai, 28 et le 29 juin 2021

## LE PROGRAMME D'ACTION ET DE PRÉVENTION DES INONDATIONS

- Anciennement « PAPI »
  - maintenant « PEP » (Programme d'Etude Préalable)

- Objectif de l'EPLoire :

2021 : construction du programme d'actions

juill. 2021 : déclaration d'intention au Préfet de bassin

Automne 2021 : finalisation des fiches actions et engagement des porteurs de projets

↓  
Courant 2022 : Démarrage de la mise en œuvre du projet

- Concrètement pour le SIVY

Décision à prendre sur l'implication prochainement du syndicat (partenaire ou pilote) concernant

### « fiches 37 actions »

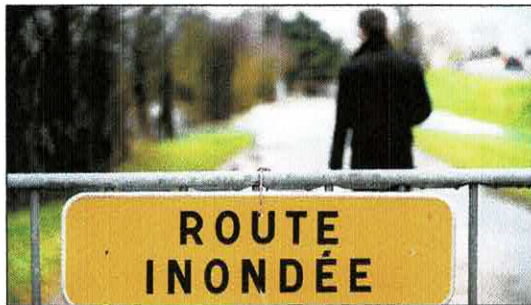
- Le PAPI (ou PEP) permet la participation financière de l'Etat selon les actions (Fond Barnier-Etat/FEDER) de 50% à 80% selon les actions !
- Réflexions importantes à mener concernant les charges de travail au SIVY

Monsieur JOLIVET précise qu'un programme PAPI (PEP) est une sorte de déclinaison du programme de restauration des milieux comme les projets portés jusqu'à présent par le syndicat, mais spécifique à l'enjeu « Inondation ». Il explique que l'élaboration du projet pris en charge par l'EPLoire est en cours avec un calendrier particulièrement court, que les élus des communes, EPCI et syndicats devront rapidement être sollicités et se positionner sur les actions proposées et dont le territoire à besoin (exemple : St-Martin d'Auxigny). Les porteurs d'actions bénéficieront d'aides à une valeur similaire aux aides que connaît actuellement le syndicat.

## LE PROGRAMME D'ACTION ET DE PRÉVENTION DES INONDATIONS

Les 37 fiches actions abordent différents volets :

- **l'urbanisme** (planification, infrastructures, ruissellements..)
- **Alerte et gestion de crise** (exercices des PCS, optimisation des systèmes d'alertes, gestion post-inondations, retour à la normale, PPMS ...)
- **Surveillance des milieux** : vérification de la bonne fonctionnalité des ouvrages hydrauliques, coordination entre gestionnaires d'ouvrages..
- **Connaissance et conscience du risque** : compléter les cartes d'aléas, appui pour les DICRIM, pose de repères de crues, animations pédagogiques...



*Monsieur JOLIVET ajoute que le panel d'actions possibles est assez large et concerne des champs de compétences techniques non exercées actuellement par le syndicat qui est jusqu'à présent compétent sur un volet essentiellement « GEMA » de la GEMAPI. Il y aura nécessité d'aborder les besoins en terme d'effectif dans le cas où les acteurs du territoire souhaitent que le SIVY pilote des actions*

Monsieur JOLIVET présente ensuite les actions communication :

## ACTIONS COMMUNICATION

- Fin des animations « NATURE 18 » autour des sites restaurés du SIVY

- ✓ **Avord, le 28 avril (10 pers)**
- ✓ **Baugy, le 19 mai (10 pers)**
- ✓ **Rians, le 26 mai (1 pers)**



- **Exposition « Fil d'eau » actuellement à Saint-Michel-de-Volangis**

Dix affiches réalisées selon les votes + acquisition d'un écran plat pour la diffusion des vidéos de chantiers



## ACTIONS COMMUNICATION

- Des goodies SIVY :



### MEHUN-SUR-YÈVRE

#### A l'heure de la remise des prix



**PARTICIPANTS.** Les jeunes pêcheurs visiblement ravis.

Lors de la fête de la Pêche le concours organisé par l'association de pêche le Gardon mehunois réservé aux enfants de moins de douze ans, samedi, a réuni vingt-quatre petits pêcheurs.

Ils ont tous été récompensés. Un sac offert par le syndicat de la Vallée de

l'Yèvre, des médailles par l'Office municipal des sports, une carte de pêche gratuite de la part de la Fédération de la pêche du cher et pour le premier une coupe offerte par le maire.

Les jeunes pêcheurs sont repartis ravis de leur journée avec dans leur panier de belles truites. ■

Pour terminer, Monsieur JOLIVET précise l'agenda et réalise le point sur la ressource

## AGENDA

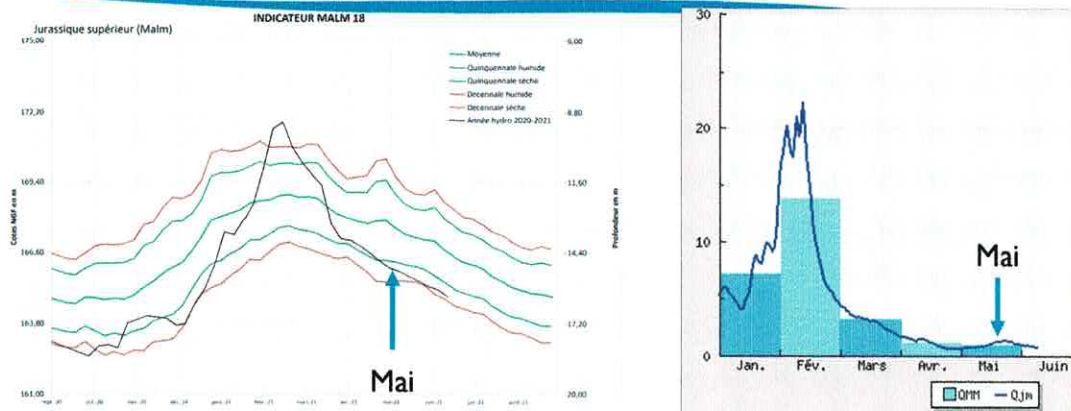
- 25/06 : Réunion SIVY-PETR – Stratégie opération « Plantons le décor » (JJ/VP)**
- 28/06 : Réunion PAPI (PEP) EPLoire (JJ)**
- 29/06 : Réunion PAPI (PEP) Agglo de Bourges (JJ)**
- 30/06 : Journée Tech Milieux Aquatiques pour les élus, par l'ASTER 18**
- 01/07 : Réunion sur site – chantier Passe à bassins Abattoir (JJ, GD)**
- 05/07 : Finalisation travaux sur passage à Gué (GD)**
- 06/07 > 07/07 : Préparation puis démarrage chantier St-Michel-de-V (GD/VP)**
- 07/07 : Réunion démarrage chantier St-Michel-de-V (GD)**
- 07/07 : Réunion Zone d'Expansion des Crues de Vierzon (?)**
- 08/07 : RDV GRTGAZ chantier St-Michel-de-V (GD)**
- 08/07 : RDV avec Chambre agriculture sur érosion des sol (BV MOULON) (GD)**
- 10/07 : Animation pédagogique SIVY auprès d'un groupe de jeunes TIVOLI (JJ)**
- 23/07 : Réunion statuts à Savigny-en-Septaine (JJ/CB)**
- 26/07 : Démarrage des travaux sur le Langis à St Michel de Volangis (GD)**

...

Agenda!



## POINT SUR LA RESSOURCE



Niveau de nappe (MALM)

Débit de cours d'eau (Yèvre)

### Pluviométrie :

- **Mois d'avril sec** : 33mm - 51% à la normale dans le Cher)  
82% des piézomètres en Nappes Jurassiques présentait un niveau inf à la moyenne mensuelle
- **Mois de Mai pluvieux ou proche de la normale** : +18% pas suffisant pour inverser le cycle de vidange des nappes en cours, mais à permis de soutenir l'étiage printanier.
- **Début juin, >80% des piézomètres de la nappe du Jurassique avaient un niveau inf à la normale**

**Proposition du SIVY auprès de la DDT** pour intervenir au préalable des franchissements de seuils sur l'Yèvre à Savigny-en-Septaine afin de réaliser une observation et une mesure de débit pour rendre compte d'éventuels doutes ou problème sur le terrain. (RETEX 2020)

MERCI DE VOTRE ATTENTION



Marais de la Sablette  
(St-Germain-du-Puy)

Monsieur BENOIT remercie les élus pour leur participation en précisant de rester vigilant, de se protéger et de se faire vacciner vu le contexte sanitaire du moment.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin à 20h15.

**Le Président du SIVY**



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
DE LA VALLEE D'YEVRE  
Siège : Mairie de BOURGES**

**Monsieur Gilles BENOIT**

**Acte déposé à la  
Préfecture du Cher, le**

**- 8 JUIL. 2021**

